

LA CHARTE DES JARDINS PARTAGÉS TOULOUSAINS

LA NATURE AU CŒUR DES QUARTIERS

SOMMAIRE

- I. Préambule
- II. Valeurs des jardins partagés et engagements collectifs
- III. Respect des engagements définis dans la charte

I. PRÉAMBULE

A l'heure où le développement durable s'impose comme une nécessité vitale, la Mairie de Toulouse s'y inscrit pleinement en donnant la priorité à l'environnement.

Amener la nature dans les espaces publics représente un engagement de la ville rose qui se veut résolument plus verte.

L'aménagement de jardins partagés au cœur des quartiers toulousains participe activement à l'amélioration du cadre de vie des citoyens, au développement de la biodiversité en ville, et contribue à l'appropriation du territoire par et avec les habitants.

Les jardins sont conçus, aménagés et gérés de façon concertée, dans une démarche participative et éco-responsable, avec un collectif d'habitants, une association et/ou avec un centre social. La collaboration avec les centres sociaux participe à la création et au renforcement du lien social et à l'ancrage territorial.

Un jardin partagé est composé de parcelles individuelles et collectives et d'un espace de vie, il représente un lieu de rencontre et de convivialité accessible à tous, animé et jardiné selon des pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

Ainsi, les jardins partagés s'inscrivent à la croisée du domaine social et environnemental en suscitant, entre les générations, échanges culturels, solidarité, partage, convivialité et initiatives citoyennes.

Cette charte définit les orientations générales et les valeurs sur lesquelles la Mairie de Toulouse s'appuie pour permettre l'essor des jardins partagés.

II. VALEURS DES JARDINS PARTAGÉS ET ENGAGEMENTS COLLECTIFS

SOLIDARITÉ & LIEN SOCIAL

Les jardins partagés sont des lieux communs ouverts à tous, favorisant la mixité sociale, les échanges de voisinage, interculturels et intergénérationnels.

Adaptés à l'accueil de tous les publics (seniors, adultes, enfants, personnes à mobilité réduite et en situation de handicap...).

Ce sont des espaces de solidarité.

- AMÉNAGER le jardin afin qu'il soit accueillant et adapté à tous (espace collectif et parcelles)
- RESPECTER les jardiniers, les visiteurs et le lieu
- COMMUNIQUER avec bienveillance
- ÊTRE SOLIDAIRE en favorisant le lien social et la coopération avec d'autres structures de proximité
- FAVORISER des chantiers participatifs associant les jeunes dans le cadre d'aménagements des jardins

CONVIVIALITÉ

Les jardins représentent des espaces de convivialité contribuant au partage et au bonheur de faire des rencontres, de tisser des liens, d'entretenir des relations de bon voisinage.

Des manifestations ouvertes à tous (fête, repas, concert...) peuvent être organisées régulièrement dans ces lieux.

- ACCUEILLIR avec convivialité les nouveaux jardiniers et les visiteurs
- AMÉNAGER dans le jardin un espace convivial
- ORGANISER au cœur des jardins des événements ouverts à tous

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les jardiniers cultivent la terre en respectant l'environnement, utilisant des techniques de jardinage naturel : rotation de cultures, introduction de plants diversifiés, paillage...

Les jardins partagés sont aménagés dans une démarche éco-responsable.

- JARDINER dans une approche d'une culture raisonnée éco-responsable et respectueuse des ressources naturelles et de la vie du sol
- AMÉNAGER le jardin (espaces collectifs et parcelles) dans une démarche de développement durable avec une optimisation des ressources (eau, matière organique)
- CRÉER des conditions favorables à l'accueil de la biodiversité
- SENSIBILISER les habitants aux enjeux environnementaux

BIEN-ÊTRE

Le jardinage contribue au bien-être de tous (activité physique, plaisir du jardin...), favorise le contact avec la nature et permet l'accès à une alimentation de qualité, saine et variée et à moindre coût.

- NE PAS UTILISER DE PRODUITS nocifs pour la santé
- DIVERSIFIER les cultures au fil des saisons
- FAIRE du jardinage une activité de plaisir, de partage et d'épanouissement

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

En participant au jardin, les habitants-jardiniers concourent activement à agrémenter le cadre de vie de leur quartier.

- AMÉNAGER et ENTRETENIR le jardin en tenant compte de l'environnement, du voisinage (ne pas stocker d'objets insolites...) et des recommandations formulées par la Mairie de Toulouse
- DIVERSIFIER et EMBELLIR les paysages des territoires urbains dans une démarche de développement durable
- PARTICIPER au développement de la végétalisation au sein du quartier

CITOYENNETÉ ET LAÏCITÉ

Un projet de jardin partagé permet une mobilisation inclusive et ouverte à l'échelle du quartier. Il responsabilise les acteurs : les pratiques sont participatives et collectives dans la conception et la gestion du jardin partagé.

- IMPLIQUER les habitants (jardiniers, adhérents...) dans la vie du jardin et dans la dynamique du quartier
- FÉDÉRER une démarche collective et participative
- PARTICIPER à la vie locale en favorisant des partenariats locaux
- DÉVELOPPER des méthodes de travail collectives : échanges, concertations
- RESPECTER la charte de partage et de promotion des principes et valeurs républicains

TRANSMISSION & ÉDUCATION

Éduquer à l'environnement pour accompagner la transition écologique et le développement durable.

- ÉDUIQUER et SENSIBILISER les différents publics au respect de l'environnement
- ORGANISER des activités à caractère éducatif et ludique
- PARTAGER notre EXPÉRIENCE afin de développer la curiosité et les savoir-faire

DÉVELOPPEMENT VERTUEUX

Le projet de jardin partagé assure un équilibre entre les enjeux écologiques, culturels et sociaux. Il permet d'acquérir des connaissances pour bien comprendre notre relation et l'interdépendance avec l'écosystème.

- OPTIMISER et PRÉSERVER les ressources mises à disposition
- RECYCLER les déchets et les matériaux
- RESPECTER et PROTÉGER l'équilibre fragile du milieu naturel

III. RESPECT DES ENGAGEMENTS DÉFINIS DANS LA CHARTE

Le gestionnaire du jardin s'engage à respecter les valeurs spécifiées dans la charte, dans le cadre de la convention de partenariat signée avec la Mairie de Toulouse qui l'accompagne dans son action pour répondre aux attendus.

Une initiative entre un propriétaire de parcelle et un porteur de projet pourra donner lieu à une labellisation sur la base du respect des engagements définis dans la charte.